

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 novembre 2023
Date d'affichage 15 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231121-DEL_23_11_21_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, Mme Audrey MAMONTEIL, Nicolas GUILLARD, M. Gérard GUESNE.

Excusés :

Mme Edith ALIX,	(Pouvoir donné à L. COUTEMANCHE),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire.

Considérant que la politique tarifaire en matière d'assainissement repose sur des projections tenant compte notamment de projets d'investissements pour le renouvellement d'éléments de distribution ou pour des projets d'infrastructures d'envergure plus importante et des volumes traités.

Considérant que la structuration tarifaire pour l'assainissement collectif est constituée des éléments suivants :

- Pour le délégataire (fermier)
 - Une part fixe (abonnement)
 - Une part variable (selon la consommation de l'abonné)
- Pour la collectivité
 - Une part variable (selon la consommation de l'abonné)

Considérant que la collectivité, selon sa politique ci-dessus énoncée, est susceptible de faire évoluer ses tarifs sur sa part variable.

		0 à 1000 m ³	1001 à 6000 m ³	6001 à 12000 m ³	12001 à 24000 m ³	24001 à 50000 m ³	50001 et au-delà
Redevance assainissement 2024	Tarif Fertois	1,1776 €	1,1618 €	1,1460 €	1,1302 €	1,1144 €	1,0986 €
	Tarif non fermois	0,6630 €	0,6630 €	0,6630 €	0,6630 €	0,6630 €	0,6630 €

Après en avoir délibéré,

FIXE pour l'année 2024 les nouveaux tarifs pour l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Bénédicte MARCHAIS

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU